

Poitiers, le 07/12/2022

SELARL MJO représentée par Me Frédéric BLANC
7 promenade des Cours
86000 Poitiers

Procédure de Redressement Judiciaire :

SARL AUBIN LELIAS PAYSAGISTE
Nerpuy Rn 10
86530 Naintré

Juge-Commissaire : Madame Martine JAMMET
Juge-Commissaire suppléant : Monsieur Georges GALLARD

Jgt de Redressement : 10/04/2018
Plan de Continuation : 23/05/2019
Référence Greffe : 2018J00086 / 2022002978

NOTIFICATION D'UN JUGEMENT

Dans l'affaire citée sous rubrique, nous vous prions de trouver en annexe copie certifiée conforme du jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Poitiers le **06 décembre 2022** dans la procédure de :

SARL AUBIN LELIAS PAYSAGISTE

Nerpuy Rn 10 86530 Naintré

Activité : Création et entretien de parcs et jardins et tra- vaux annexes, élagage, débroussaillage, abattage, clôtures, drainage - terrassements, voirie, démoli tions, assainissement, maçonnerie de jardin, net- toyage haute pression, négoce de matériaux, plan- tes, végétaux, produits phytosanitaires.
Immatriculé(e) au RCS de Poitiers N° B 403 424 047 (2000B00939)

Le Greffier en Chef,





1DE/00/32/37/90

R.G. : 2022002978
P.C. : 2018J00086

TRIBUNAL DE COMMERCE DE POITIERS
JUGEMENT du mardi 06 décembre 2022

JUGEMENT DE DÉSISTEMENT D'INSTANCE

DEMANDEUR :

SELARL MJO représentée par Me Frédéric BLANC 7 Promenade des Cours 86000 POITIERS

Représentée par Madame Marie NIVELLE, munie d'un pouvoir spécial

DÉFENDEUR :

SARL AUBIN LELIAS PAYSAGISTE Nerpuy RN 10 86530 Naintré

Activité : Création et entretien de parcs et jardins et travaux annexes, élagage, débroussaillage, abattage, clôtures, drainage - terrassements, voirie, démolitions, assainissement, maçonnerie de jardin, nettoyage haute pression, négoce de matériaux, plantes, végétaux, produits phytosanitaires.

immatriculé(e) au RCS de Poitiers sous le n° B 403 424 047 (2000B00939)

Non comparante et non représentée

Vu les articles 394 et suivants du Code de Procédure Civile,

Attendu que la SELARL MJO représentée par Me Frédéric BLANC se désiste de son instance à l'encontre de la SARL AUBIN LELIAS PAYSAGISTE,

Qu'en conséquence,

Le Tribunal prend acte du désistement d'instance de la SELARL MJO représentée par Me Frédéric BLANC à l'encontre de SARL AUBIN LELIAS PAYSAGISTE,

Met les dépens y compris les frais de Greffe taxés et liquidés à la somme de 60,22 euros à la charge de la procédure.

Ainsi jugé et prononcé le mardi six décembre deux mille vingt deux par le Tribunal de Commerce de Poitiers ainsi composé :

Monsieur Christophe DUCREAU, Président,

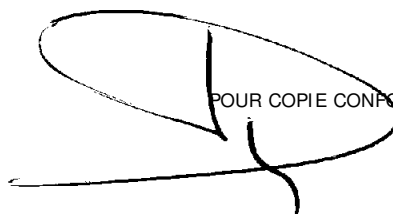
Madame Brigitte HAMACHE, Monsieur Bastien HULIN, Juges.

Assistés de Maître Pierre-Olivier HULIN, Greffier

La minute du présent jugement est signée par le président et le greffier.

LE GREFFIER
Maître Pierre-Olivier HULIN

LE PRÉSIDENT
Monsieur Christophe DUCREAU


POUR COPIE CONFORME



